



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 1^{ER} JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 1^{er} juin 2023 à 18h10, le Conseil Municipal de la Commune de La Baume De Transit, légalement convoqué par M. Patrice ESCOFFIER, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie de la Baume de Transit.

Date de convocation : 25/05/2023

Présents : M. ESCOFFIER Patrice, M. GACHON Wilfried, Mme GORDILLO Nathalie, Mme GRACIA GARAY Sylvie, M. GUENARD Jérôme, M. MARTINAT Hervé, Mme PAILLARD Sandrine, M. REYNAUD Guy, Mme REYNAUD Hélène, M. ROUBY Sébastien, Mme VALLON Marielle, Mme VICTOURON Nadège

Absent(s) ayant donné pouvoir :

M. MARTURIER Christophe, procuration à M. Patrice ESCOFFIER

Absent(s) : CLOCHE Jacky,

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votant : 13

La séance est ouverte à 18h10, M. Christophe GUENARD a été désigné secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.
Arrivée de M. Wilfried GACHON à 18h20.

DELIBERATIONS :

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association FCBBM (Football Club Baume Bouchet Montségur) pour l'année 2023.
Après avoir examiné, le rapport financier et moral ainsi que la demande de subvention d'un montant de 2000 €, les Elus décident l'octroi d'un montant de 2000 € au titre de l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

2. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture relatif au renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales suite à la fin de leur mandat.

Sont désignés afin de siéger, les membres suivants :

- Conseiller municipal : M. Jérôme GUENARD
- Délégué de l'administration : Mme Simone RANC
- Délégué du Tribunal judiciaire : M. Jean-Louis GAUDIBERT

3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Considérant le départ à la retraite d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet de 31 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} trimestre 2024, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} Classe, au sein du service administratif de la mairie à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

4. MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Vu la délibération en date du 29/11/2022 créant l'emploi d'adjoint administratif principal de 2eme classe permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaires),
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail afin de pallier aux nécessités de services qui conduisent au projet de modification du temps de travail de 32h à 35h.
Il informe que la date d'effet sera au 1^{er} juin 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET (7H HEBDOMADAIRE)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet de 7 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2023, afin de classer les archives et renforcer le service administratif de la mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison des besoins des services cantine garderie et entretien des locaux, mais aussi afin de remplacer Mme VALENTIN Lauryne dont le contrat CUI s'achève le 16 juin 2023, il y a lieu de créer un emploi non permanent, pour une durée hebdomadaire de 18h pour la période du 19 juin au 7 juillet 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

7. DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES GAPIRA POUR LA MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation du groupe scolaire de la Commune.
Pour ce faire, il propose que la Commune se fasse assister pour un bureau d'études d'aide à maîtrise d'ouvrage.

Deux entreprises ont candidaté pour cette mission :

- Le Bureau d'études GAPIRA pour un montant de 28 800€ ttc.
- Le bureau d'études TEKNIK pour un montant de 30 720€ ttc.

Après analyse des notes méthodologiques et des devis, Monsieur le Maire propose de faire appel aux services du bureau d'études GAPIRA.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

8. ACHAT CAMION ETS MOULIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune vient de se doter d'un camion Citroën Jumper benne pour les services techniques auprès des Ets MOULIN pour un montant de 26 148.76€ ttc. Celui-ci vient en remplacement du camion qui a été volé en fin d'année.

DIVERS :

- DIA LEX AEQUO/GOASDOUE NUZZO – pas de préemption
- DIA BRACHET/LEX AEQUO – pas de préemption
- Point d'étape travaux restaurant scolaire :
 - OPR : 20/06/2023
 - Réception des travaux : 27/06/2023
- Sinistre dégradation à la cantine scolaire : les travaux n'étant pas réceptionnés, les frais de remise en état sont à la charge des entreprises.
- Inauguration de la cantine scolaire : **Le Vendredi 1^{er} septembre à 17h** en présence des partenaires financiers, Etat, Département et Région, toutes les entreprises ayant participé à la construction, ainsi que les parents d'élèves, les Présidents d'associations, le personnel enseignant et la population Baumoise.
- Mur M. LEBROU – Cimetière : Monsieur le Maire a rencontré une Ets de maçonnerie : attente du devis.
- Rénovation de l'école : En attente devis pour étude topographique.
- Structure jeu métallique école : en attente de devis.
- Voirie communale : Attente devis Entreprise BRAJA.

Monsieur le Maire achève la séance du Conseil municipal en remerciant tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de la Foire à l'ancienne de la Pentecôte.
Il souligne que cette manifestation a rencontré un vif succès, et loue l'investissement et le dévouement de tous les membres d'associations y ayant participé.

La séance est levée à 19h30.

Jérôme GUENARD
Secrétaire de séance

Patrice ESCOFFIER
Maire

